

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
11
- Pouvoirs :
2
- Votants :
13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CLOTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA
REHABILITATION DU CIS DE LA MAILLERAYE-SUR-SEINE**

Le 28 juin 2018, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE.

MM. Bastien CORITON, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléant

M. Eric BLOND.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Stéphane JARLÉGAND, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER,

Monsieur Luc LEMONNIER à Monsieur Sébastien TASSERIE.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant le règlement financier du Sdis, modifiée,
- la délibération n°8 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la création des AP/CP de réhabilitations lourdes des Centres, modifiée.

*

**

Le présent rapport vise à clôturer l'autorisation de programme destinée à la réhabilitation du Centre d'incendie et de secours (Cis) de La Mailleraye-sur-Seine, créée en 2010.

Les travaux ont été réceptionnés le 15 janvier 2016. Les crédits de paiement des exercices 2017 et 2018 ont permis l'installation d'un pylône autoporté et de traiter le décompte général et définitif du marché de maîtrise d'œuvre. L'opération peut désormais être soldée financièrement.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		Crédits déjà consommés	2017	2018
CIS La Mailleraye sur Seine	585 000,00 €	399 520,22 €	-35 479,78 €	-150 000,00 €
			25 000,15 €	2 430,00 €

Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme pour le montant définitif suivant :

Intitulé	Montant initial	Montant final	Evolution AP finale/initiale (en €)	Evolution AP finale/initiale (en %)
CIS La Mailleraye sur Seine	585 000,00 €	426 950,37 €	- 158 049,63 €	-27,02%

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER